

Hébergement d'urgence : un nouveau protocole partenarial

Le dispositif d'hébergement d'urgence COORUS offre 95 places dans la Métropole dont 75 sur Rennes. Il bénéficie essentiellement aux demandeurs d'asile.

Un nouveau protocole partenarial entre les communes, l'Etat et plusieurs associations renforcera ce dispositif en précisant le rôle de chacun et en établissant des règles plus claires sur les durées de séjour. La ville versera par ailleurs, 45 000 € (contre 40 000 € en 2014) à l'association partenaire Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte.

Il est nécessaire de rappeler que l'hébergement d'urgence et l'accueil des demandeurs d'asile est de la responsabilité de l'État.